



SAISON 2020/2021

Chers parents, chers licenciés,

Dans quelques semaines, la saison 2020/2021 touchera à sa fin, et comme nous vous l'annonçons dès novembre, un dédommagement sur le prix de la licence va vous être proposée pour compenser l'arrêt de l'activité sportive de novembre et l'annonce de la saison blanche. En voici les principales lignes.

Qui pourra prétendre au dédommagement ?

Tout licencié ayant acquitté sa licence pour la saison 2020/2021 pourra bénéficier d'un dédommagement.

Comment a été calculé ce dédommagement ?

Au cours d'une saison dite « normale », l'ensemble des cotisations perçues par le club grâce aux licences représente habituellement $\frac{1}{4}$ du budget du club.

Chaque licence doit couvrir au minimum pour chaque licencié :

- des **frais fixes** imposés pour chaque joueur par le district, la ligue et la fédération.
- des **frais d'équipement**.
- une **participation aux frais d'encadrement et d'organisation** de la pratique au sein du club.

Cette saison, en raison de la diminution de la pratique au sein du club, la participation aux frais d'encadrement et d'organisation a été réévaluée nettement à la baisse. Sachant que les frais fixes n'ont pas été remboursés au club par les instances et les sur-vêtements distribués, le dédommagement correspond donc à cet écart de participation aux frais d'encadrement et d'organisation de la pratique au sein du club.

À quelle hauteur s'élève ce dédommagement ?

Le montant varie en fonction de chaque catégorie et est résumé dans le tableau disponible ci-joint.

Catégorie	Montant du dédommagement	Catégorie	Montant du dédommagement
U6/U7	25,00€	U18/U19	70,00€
U8/U9	40,00€	U18F	50,00€
U10/U11	40,00€	Séniors F	50,00€
U12/U13	40,00€	Séniors M	75,00€
U15F	40,00€	Loisirs	45,00€
U14/U15	60,00€	Vétérans	55,00€
U16/U17	60,00€		

Sous quelle forme ce dédommagement est-il proposé ?

Chaque licencié aura le choix entre :

- Un **remboursement** complet.
- Un **don** au club (permettant une déduction fiscale pour les personnes imposables).

En cas de demande de remboursement, merci de transmettre votre **RIB par mail** à secretariat@fetrelaze.com . En l'absence de RIB aucun dédommagement ne pourra être réalisé.

Ce dédommagement est-il automatique ?

Le déclenchement de ce dédommagement n'est **pas automatique**. Chaque licencié ou son représentant légal devra se manifester auprès du club soit en renvoyant le coupon réponse ci-dessous par mail à secretariat@fetrelaze.com, soit en contactant le 02 41 69 05 51, soit en remplissant le formulaire accessible : <https://forms.gle/Hmwdysok8VusqPOH9>

Quelle est la date butoire pour bénéficier de ce dédommagement ?

Le club devra être informé de votre choix avant le **12 juin 2021**. Aucun dédommagement ne pourra être demandé passé cette date.

Quand ce dédommagement sera-t-il effectif ?

À la réception du coupon réponse ou des réponses au formulaire, le club s'engage à procéder au dédommagement dans les meilleurs délais, si possible avant la fin du mois de juin, soit en établissant le remboursement par virement bancaire soit en délivrant le cerfa pour don à une association sportive.

Avec un coût global estimé à plus de 18000€, ce dédommagement est le témoin de la volonté du bureau du Foyer de Trélazé de soutenir et de respecter l'ensemble des licenciés du club cette saison.

Parallèlement à cela, nous allons vous proposer pour la saison prochaine des tarifs réduits à titre exceptionnel qui feront l'objet d'une communication ultérieure.

Sportivement,
Foyer Espérance de Trélazé

----- A RETOURNER AVANT LE 12 JUIN 2021 -----

DEMANDE DE DÉDOMMAGEMENT POUR LA SAISON 2020/2021

Valable pour un licencié - faire autant de demande que de licenciés pour une famille.

Nom du licencié :

Prénom du licencié :

Catégorie du licencié saison 2020/2021 :

Numéro de téléphone :

Mail :

Pour la saison 2020/2021, je souhaite en dédommagement :

- Avoir un remboursement par virement bancaire (Merci de joindre un RIB - obligatoire).
- Faire un don au club avec cerfa pour déduction fiscale.
- Faire un don au club sans cerfa.

Signature :